

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2022

numéro CC 220324_3
-----------------------

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars,  
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le dix huit mars deux mille vingt deux, s'est réuni en session ordinaire, Salle Jules BRAL, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI,

nombre de membres	
en exercice	59
présents	37
7xprimés	50
vote	
pour	50
contre	0
abstention	0

#### Présents :

COMBES Michel, BELLONI Maryse, VAN DER HORST Claire, VALAT Jérôme,  
ROMERO Sonia, BRAL Jean Michel, TRINQUIER Jean, CLARISSAC Jérôme,  
GOUJON Bernard, FABRE Daniel, LÉVÊQUE Gaëlle, SAUVIER Jean-Marc,  
CROS Ludovic, GOURMELON Iz'ia, GALEOTE Monique, VERDOL Marie-Laure,  
KOEHLER Didier, ALIBERT Damien, PEDROS Isabelle, DRUART David, LAATEB Claude,  
STADLER Magali, ROUQUETTE Damien, ROMO Christophe, ROIG Frédéric,  
GOUTELLE Antoine, VENOT Félicien, REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel,  
JAHNICH Bernard, COUVELARD Jean-Christophe, PRADEL Sophie,  
BOUSQUET Pierre-Paul, OLLIER Éric, FALCOU Alain, BASCOUL Chantal,  
VALETTE Daniel

#### Absents avec pouvoirs :

GOUDAL Joëlle à FABRE Daniel, PAILHOUX Jean-Paul à REQUI Jean-Luc,  
ROCOPLAN Nathalie à VERDOL Marie-Laure, BENAMMAR-KOLY Fadhila à  
SAUVIER Jean-Marc, BENAMEUR Ali à LÉVÊQUE Gaëlle, MARRES Gilles à  
GALEOTE Monique, SYZ Nathalie à KOEHLER Didier, KASSOUH Hamed à  
VERDOL Marie-Laure, RICARDO Christian à LAATEB Claude, SINÈGRE Joana à  
STADLER Magali, ROUVEIROL Valérie à VAN DER HORST Claire, PERIGAULT Isabelle  
à FALCOU Alain, CARLES Alain à JAHNICH Bernard

#### Absents :

VANEL Véronique, VIALA Alain, AGUSSOL Jean-Paul, ENNADIFI Fatiha,  
OLIVIER Françoise, THERY Clément, LEMAIRE Guy, BERLENDIS Philippe,

#### Ne participe pas au vote :

BOSC David

<b>OBJET :</b>	<b>VENTE DU LOT N°7 DU PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LES ARQUES À LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE LA BRÈZE</b>
----------------	--

**VU** l'avis favorable émis par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, mobilisée pour son expertise sur la viabilité économique du projet et présenté aux membres de la commission économie du 14 septembre 2021,

**VU** l'avis favorable émis par l'unanimité des membres présents lors de la commission économie du 14 septembre 2021,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence développement économique, gère la commercialisation de terrains d'activités sur le Parc d'Activités Économiques (PAE) Les Arques sur la communes de Soubès,

**CONSIDÉRANT** que le lot n°7 sur le PAE Les Arques est disponible et est d'une surface de deux mille quatre vingt douze mètres carré (2 092 m<sup>2</sup>) au sol,

**CONSIDÉRANT** le dossier de candidature déposé conjointement par les trois entreprises pour l'acquisition du lot n°7 sur PAE Les Arques, organisées en Société Civile Immobilière (SCI) nommée La Brèze :

- Charpentiers du Bout du Monde (CBM), Société par Actions Simplifiées (SAS) créée en 2017 et représentée par Mathew GILMOUR et Florian VIOLLET,
- L'Osalide, entreprise individuelle créée en 2018, représentée par Christelle SOURIAU,
- Massimo SERRAO Architecte, entreprise individuelle créée en 2010,

**CONSIDÉRANT** que les quatre porteurs de projets que sont Christelle SOURIAU, Massimo SERRAO, Mathew GILMOUR et Florian VIOLLET, souhaitent construire quatre bâtiments d'entreprises, trois à destination de leurs entreprises et un à destination locative,

**CONSIDÉRANT** que le montant de la vente convenu est de quatre vingt et un mille cinq cent quatre vingt huit euros Hors Taxes (81 588 € HT), soit un prix de vente au mètre carré de trente neuf euros HT (39 € HT),

Monsieur Le Président propose au Conseil communautaire d'approuver la vente du lot n°7 du PAE Les Arques à la SCI de la Brèze au prix de quatre vingt et un mille cinq cent quatre vingt huit euros Hors Taxes (81 588 € HT).

**Où l'exposé de Frédéric ROIG et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la vente du lot n°7 du PAE Les Arques à la SCI de la Brèze au prix de quatre vingt et un mille cinq cent quatre vingt huit euros Hors Taxes (81 588 € HT),
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que cette recette sera imputée sur le budget ZAE PAE chapitre 70, article 7015,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

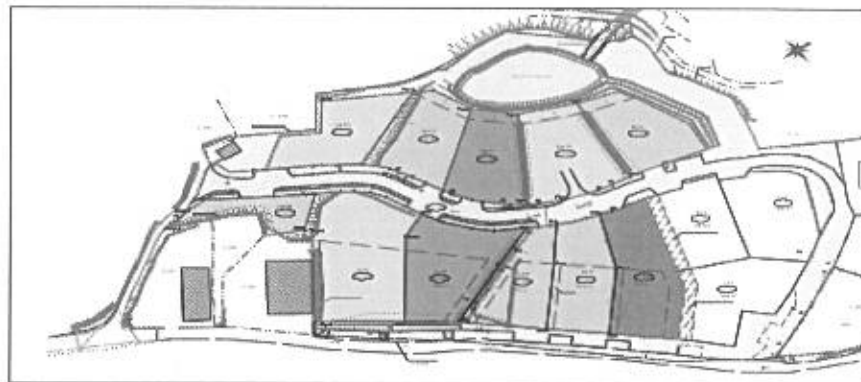
Le Président,  
Jean-Luc REQUI



DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
COMMUNE DE SOUBES

P.A.E.  
" LES ARQUES "

Plan de bornage du lot n°:  
Echelle : 1/500

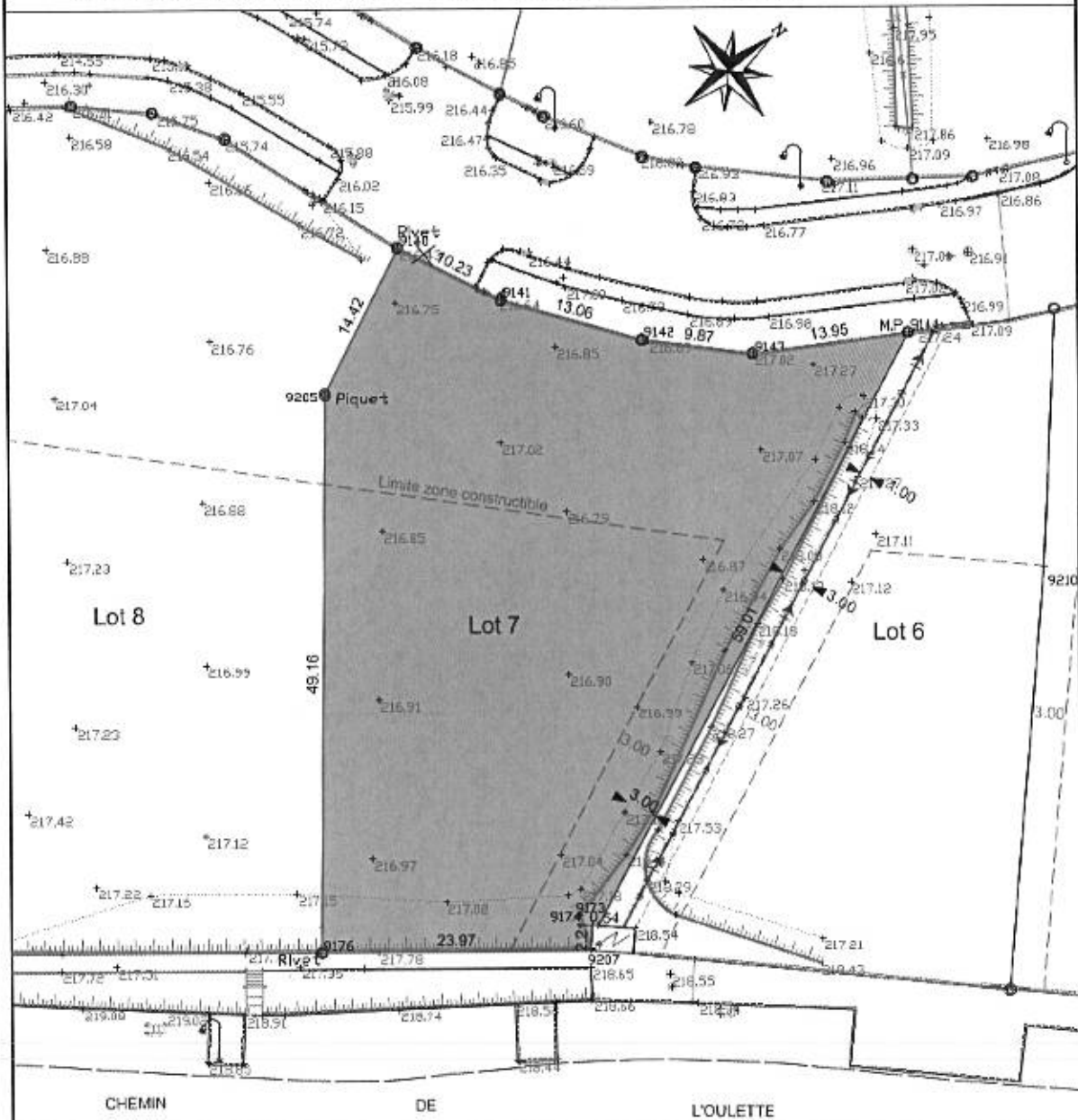


Cabinet d'Études d'Aménagement et d'Urbanisme  
Ingénieurs Géomètres Experts associés  
Bureau d'études V.R.D.  
Méze - 34140 siège social // tel 04 67 43 83 60 // meze@ceau.fr  
Agde - 34302 // tel 04 67 21 03 17 // agde@ceau.fr  
Lodève - 34700 // tel 04 67 44 35 00 // lodeve@ceau.fr

Dres

Conformément à l'article L.111-5-3 du code de l'urbanisme,  
Le descriptif du terrain à bâtir résulte d'un bornage réalisé avant travaux.  
La vérification et la réimplantation éventuelle des sommets,  
sera réalisée lors de la réception définitive des travaux.

Cadastre : Section C n°1093 superficie 2092 m<sup>2</sup> S.P. 1046 m<sup>2</sup>



- 213.45 altitude après travaux
- ☐ boite siphoides
- ▨ emplacement compteurs

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.